

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LA TALAUDIERE

Département de la Loire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 23 septembre 2024**

Matière Intercommunalité

Objet Convention territoriale globale
Convention Newsletter parentalité entre les communes de Saint-Jean-Bonnefonds, Sorbiers et La Talaudière
Approbation
2024DE09CU113

Le Maire certifie

1°- que la convocation de tous les Conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi et que la Délibération, ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil a été affichée à la porte de la Mairie le jour même et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2°- que ladite délibération est adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés,

3°- que le nombre des Conseillers en service, au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 28 membres présents ou représentés, à savoir :

Présents ou représentés:

1- Ramona GONZALEZ-GRAIL	11- Dominique VAN HEE	21- Christophe DELISLE
2- Daniel GRAMPFORT	12- Thérèse GRAVA	22- Dimitri BALADIER
3- Marie-Christine PERSOL	13- Marc ARGAUD	23- Chaneze TIFRA
4- Pierre CHATEAUVIEUX	14- Marie-Noëlle MORETON	24- Josette FRECON
5- Jacqueline PERRICHON	15- Jean-Paul BLANC	25- Annie DOMENICHINI
6- Damien LAMBERT	16- Gilles MORETON	26- Dominique ROBERT
7- Nathalie CHAPUIS	17- Dominique SOUTRENON	27- Jean-Luc REYMOND
8- Philippe GUYOT	18- Fabienne MOREAU-SZYMICZEK	28- Laurie DEVOUASSOUX
9- Suzanne DOMPS	19- Carole GRANGE	
10- René DIMIER	20- Florence DE VITO	

Représentés :

Jacqueline PERRICHON par Suzanne DOMPS

Gilles MORETON par Pierre CHATEAUVIEUX

Chaneze TIFRA par Dominique SOUTRENON

Dominique ROBERT par Annie DOMENICHINI

Nathalie CHAPUIS par Marie-Christine PERSOL

Absents :

David PIGET

Secrétaire élu pour la durée de la session : Daniel GRAMPFORT

Dans le cadre de la commission parentalité de la Convention Territoriale Globale, les communes partenaires créent une newsletter parentalité afin de "soutenir la fonction parentale et faciliter la relation parent-enfant". Cette newsletter a nécessité l'achat d'un module complémentaire auprès du prestataire du site internet de la mairie de Sorbiers.

Elle permettra de communiquer sur :

- Les actions parentalité (passées et à venir) organisées sur les 3 communes par les différents partenaires de la CTG
- Les dispositifs de soutien à la parentalité (LAEP, permanence écoute, etc.)

La convention annexée à la note de synthèse a pour objet la répartition du coût d'achat du module complémentaire entre les communes, en trois parts égales soit 100 € par commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés (28 POUR)

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire,

- D'approuver ladite convention
- D'autoriser Madame le Maire à la signer.

Certifié exact,

LA TALAUDIÈRE, le 24 septembre 2024

**Le Maire,
Ramona GONZALEZ-GRAIL**



**Le Secrétaire,
Daniel GRAMPFORT**



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr